

RCS : ST QUENTIN

Code greffe : 0202

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ST QUENTIN atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2014 B 00190

Numéro SIREN : 801 187 840

Nom ou dénomination : A.LETUPPE

Ce dépôt a été enregistré le 07/06/2023 sous le numéro de dépôt 1534

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE SAINT-QUENTIN

Palais de Justice
BP 645-3
02322 Saint-Quentin Cedex

SARL COMAPI MARTIN Christophe
22 rue Alexandre Dumas
02100 Saint-Quentin

RECEPISSE DE DEPOT D'ACTES

Dénomination : A.LETUPPE

Numéro RCS : 801 187 840

Forme Juridique : Société par actions simplifiée

Numéro Gestion : 2014B00190

Adresse : 173 rue du Président John Fitzgerald Kennedy
02100 Saint Quentin

Numéro du Dépôt : 2023R001534 (2023 1549)

Date du dépôt : 07/06/2023

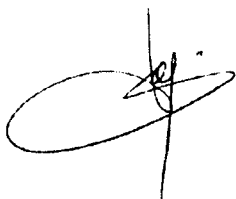
1 - Type d'acte : Procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire

Date de l'acte : 21/10/2022

1 - Décision : Changement de président

-
Délivré à Saint-Quentin le 7 juin 2023

Le Greffier,



"A.LETUPPE"

**S.A.S au capital de 1.000,00 €
173 rue du Président JF KENNEDY
02100 SAINT-QUENTIN**

*

R.C.S. Saint-Quentin 801 187 840

*

**PROCES-VERBAL DE
L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
REUNIE EXTRAORDINAIREMENT
DU 21 OCTOBRE 2022**

L'an deux mil vingt deux
le vingt et un octobre,
à quatorze heures.

Les actionnaires de la SAS "A.LETUPPE" ont établi le présent procès verbal.

L'Assemblée est présidée par Sylvain LETUPPE, actionnaire majoritaire.

Le Président constate que d'après la feuille de présence certifiée par lui, tous les actionnaires représentant la totalité des actions sont présents ou régulièrement représentés.

Le Président déclare alors que l'Assemblée est valablement constituée et peut délibérer et prendre les décisions à la majorité requise de plus de la moitié des parts sociales.

Il est rappelé l'ordre du jour de la présente réunion :

- Nomination de Monsieur Michel LETUPPE en tant que président en remplacement de Monsieur Sylvain LETUPPE démissionnaire
- Pouvoirs à conférer

Le Président dépose ensuite sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- La lettre de convocation à la présente Assemblée
- Le rapport du conseil d'administration

SL

L-11

- Le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Il rappelle que conformément à la Loi, tous ces documents ont été adressés aux associés quinze jours avant la date de la présente Assemblée.

Lecture est ensuite donnée du rapport de gestion, puis la discussion est déclarée ouverte.

La discussion close et personne ne demandant plus la parole, les résolutions suivantes sont successivement mises aux voix :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, connaissance prise des documents prescrits par la Loi, décide de la nomination de Monsieur Michel LETUPPE demeurant 173 Rue du Président JF KENNEDY 02100 SAINT QUENTIN en tant que président à compter du 1^{er} Novembre 2022 en remplacement de Monsieur Sylvain LETUPPE demissionnaire.

Monsieur Sylvain LETUPPE déclare n'être frappé d'aucune interdiction ou condamnation pénale ni de sanction civile ou administrative de nature à lui interdire d'exercer les fonctions de président

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités qu'il y aura lieu, notamment de dépôt.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à quinze heures.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les associés présents.

